

SÉANCE DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 17
- Présents : 17
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 14 septembre 2021

Affichage effectué le :

28 septembre 2021

Mise en ligne le :

28 septembre 2021

OBJET :

Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération n°3505 du 08/03/202 portant sur le transfert de l'arrêté préfectoral n° 76-2021-0041 du 13/01/2021 prescrivant un diagnostic archéologique sur le site de «La Méditerranéenne» à Agde

N° 003654

Question N° 5 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 3.5 « Actes de gestion du domaine public »

RECU EN PREFECTURE

Le 23 septembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210920-D00365410-DE

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt septembre à dix-huit heures.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÀBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAIN'T-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAIN'T-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE :** M. Edgar SICARD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Armand RIVIERE.

- ✓ VU le livre V du Code du patrimoine et, notamment, ses articles L523-7, L 523-24 à 523-38, R523-60 à 523-68 et R545-24 et suivants ;
- ✓ VU la loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive ;
- ✓ VU L'arrêté n°100420 du 19 juillet 2010 définissant les zones de présomption de prescriptions archéologiques de la Commune d'Agde ;
- ✓ VU l'arrêté préfectoral n°76-2021-0041 du 13/01/2021 prescrivant un diagnostic archéologique sur le site de la Méditerranéenne à Agde et la redevance afférente ;
- ✓ VU la décision n° 001973 du 27 novembre 2020 décidant de lancer la procédure de demande volontaire de réalisation de diagnostic et du prélèvement de la redevance d'archéologie préventive afférente ;
- ✓ VU la délibération n°003492 du 15 février 2021 du Conseil Communautaire désignant l'aménageur et approuvant le traité de concession ;
- ✓ VU la délibération n°003505 du 08 mars 2021 du Bureau communautaire approuvant le transfert de diagnostic archéologique sur le site de la Méditerranéenne à GGL AMENAGEMENT – GGL GROUPE PROMEO.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, le droit des sols et la planification informe d'une erreur matérielle sur la délibération n°003505 du 08 mars 2021 du Bureau communautaire approuvant le transfert de diagnostic archéologique sur le site de « La Méditerranéenne » à GGL AMENAGEMENT GGL GROUPE PROMEO.

En effet, il convient de remplacer le numéro d'arrêté MICC 1937 324 A du 23/12/2019 par le numéro de l'arrêté préfectoral de prescription du diagnostic n° 76-2021-0041 du 13/01/2021.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à rectifier la délibération n° 003505 du 08 mars 2021 en remplaçant le n° d'arrêté MICC – 1937 324 A du 23/12/2019 par le n° de l'arrêté préfectoral de prescription du diagnostic n° 76-2021-0041 du 13/01/2021.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la demande de transfert de l'arrêté préfectoral n°76-2021-0041 du 13/01/2021 valant prescription du diagnostic archéologique et de la redevance afférente sur le site de « La Méditerranéenne » à Agde, au bénéfice du groupement GGL AMENAGEMENT -GGL GROUPE-PROMEO, concessionnaire sur le site ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au concessionnaire du site de « La Méditerranéenne » GGL AMENAGEMENT -GGL GROUPE-PROMEO et aux services de l'Etat.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#